



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Direction Générale des Services

Ref : CA2021/37

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 JUILLET 2021

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE AU SERVICE INTER-ETABLISSEMENTS DE GESTION DU DOMAINE UNIVERSITAIRE DE TALENCE, PESSAC, GRADIGNAN (SIGDU)

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **16 juillet 2021** réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu la délibération CA2020/55 du 11 décembre 2020,

Vu la convention du 30/11/2015 portant modalités d'organisation et de fonctionnement du Service Inter-établissements de gestion du domaine universitaire de Talence, Pessac, Gradignan,

Vu le projet de nouvelle convention relative au SIGDU prévue pour substitution à la convention précitée du 30/11/2015

Vu l'avis favorable du comité de pilotage réuni le 09/07/2021

➤ *Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE:

Article 1 :

Sont approuvées par le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne :

- la convention portant modalités d'organisation et de fonctionnement du service inter-établissements de gestion du domaine du domaine universitaire de Talence, Pessac, Gradignan et de l'annexe financière afférente, telles que figurant en pièces jointes de la présente délibération.

Article 2:

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré (en mode hybride présentiel & à distance) par le conseil d'administration, à Pessac, le 16 juillet 2021.

Membres présents	16
Membres représentés	10
Abstention (s)	0
Votants	26
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	26
Pour	26
Contre	0

Le Président,

Publié le:

20 JUL 2021

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

19 JUL 2021

Lionel LARRÉ.

